

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 7 décembre 2015
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mme Bloum pour le Régional, M. Fernandez pour le Messenger et M. Sassoon du 24 Heures.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 5 octobre 2015
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Nomination commission thématique « Culture, sports et loisirs »
6. PREAVIS 18/2015
Budget 2016
7. PREAVIS 19/2015
Révision du règlement du Conseil communal
8. PREAVIS 08/2015
Remplacement d'une conduite d'eau potable à l'ancienne-route à Châtillens
9. PREAVIS 09/2015
Règlement sur la distribution de l'eau
10. PREAVIS 11/2015
Crédit d'étude pour un projet de protection de parcelles à Châtillens
11. Divers et propositions individuelles

Appel

- 54 Conseillers sont présents sur 67. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 5 octobre 2015

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que s'agissant de son intervention en pages 6, que la gare CFF de Châtillens aura bien deux quais allongés et non des doubles barrières.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** informe que le dépôt des listes pour les élections communales est fixé au 11 janvier 2016 à midi.
- Pour les votations du 28 février 2016, les personnes qui ont déjà œuvré pour le scrutin du 18 octobre dernier seront re-convoquées.
- Il n'y a pas de changement à la Présidence de la COFIN jusqu'à la fin de la législature, M. Cuénoud reste Président.
- Commissions thématiques : les membres de ces commissions sont priés de faire savoir rapidement à la secrétaire si leur commission s'est réunie, afin que les indemnités 2015 puissent être calculées. De plus, le Président lance un appel aux candidatures pour la commission « Culture, sport et loisirs », comme personne ne semble intéressé, le point 5 est supprimé.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la presse. Il fait part des informations suivantes :
- La Municipalité a déposé sa liste en vue des prochaines élections communales, avec une huitième personne, en la personne de M. Etter.
- Le nouveau site internet de la commune, sera mis en service cette semaine.
- Distribution des sapins de Noël : les 15 et 17 décembre au local de la voirie.
- 19 novembre 2015 : repas des jeunes citoyens, sur 72 personnes invitées, seule 6 sont venues. La Municipalité va regarder pour organiser une sortie à la Patinoire pour l'année prochaine.
- 27 novembre 2015 : les autorités ont été invitées à la confrérie du Guillion au Château de Chillon. La commune est devenue combourgeoise de cette confrérie.
- Giratoire de la Concorde à Oron-la-Ville ; l'installation provisoire sera installée courant janvier 2016 si les conditions météo le permettent.
- Le repas avec les nouveaux habitants de la commune, a eu lieu le 5 décembre 2015 dans le cadre du Téléthon, 100 personnes sont venues.
- Le Syndic tient à remercier M. Maillefer pour ses 27 ans passées au VOG. Il est malheureusement absent ce soir du Conseil Communal. Un présent lui sera offert ultérieurement.
- Le nouveau millésime du Clos d'Oron, sera servi après la séance du Conseil. Le Syndic souhaite d'ores et déjà de très belles fêtes à tous.

PREAVIS 18/2015
Budget 2016

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la COFIN.
- **M. Thierry Cuenoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion
- **M. Philippe Tailens** : p. 12, rubrique 3517 « bâtiment scolaire » ; il demande pourquoi le montant est inchangé malgré la réfection actuel des façades pour 2.3 millions.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que les travaux ne sont pas terminés et que le budget a été établi en août dernier.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** précise que les derniers petits travaux seront terminés entre janvier et février 2016. Le décompte final devrait arriver en avril 2016.
- **M. Philippe Tailens** : p. 14, rubrique 3524 « loyers communaux » ; il aimerait connaître la politique des loyers pour la commune, car les locaux de Palézieux-Village sont déficitaires.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** relève bien qu'il s'agit d'une comptabilité analytique. En faites, l'ensemble de la maison de commune de Palézieux-Village étant occupée par l'administration, l'inscription de loyers est purement comptable. Les augmenter ne rapporterait pas plus d'argent à la commune. Il en va différemment de la maison de commune d'Oron-la-Ville, où certains locaux sont loués à des particuliers.
- **M. Jean-Luc Kissling** revient sur la remarque de la COFIN, au sujet de la quotité de la dette future de la commune. Il demande ce que la Municipalité entend faire afin de ne pas basculer dans cette zone critique de 455%.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que le tableau des investissements est très ambitieux, et qu'il s'agit d'un tableau indicatif, également là pour rendre attentif le Conseil communal. Il y a de toute façon de grands investissements à prévoir. Ce n'est pas l'intention de la Municipalité de trop endetter la commune.
- **M. Philippe Tailens** : p. 23, rubrique 58365 « Paroisse catholique et allemande » ; il demande s'il s'agit de montants par habitant.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que pour l'église catholique le montant est calculé par habitant, et nous sommes regroupé selon l'ancien district avec Forel. Pour la paroisse de langue allemande, le montant est moins élevé.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il propose de passer au vote sur le préavis.

Vote sur le préavis 18/2015 est accepté à l'unanimité

PREAVIS 19/2015
Révision du règlement du Conseil communal

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Jean-Daniel Dind** Président de la commission ad hoc, précise qu'il y a des « coquilles » dans le projet présenté dans ce règlement, elles seront corrigées à la mise en page définitive. Il lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée, clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 19/2015 est accepté à l'unanimité

PREAVIS 08/2015
Remplacement d'une conduite d'eau potable à l'ancienne route à Châtillens

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc et ensuite à la COFIN.
- **M. Loïc De Bourgues** Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuenoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée, clôt ce point et passe au vote.

Résultat : le Préavis 08/2015 est accepté à l'unanimité

PREAVIS 09/2015
Règlement sur la distribution de l'eau

- **Le Président du Conseil** passe la parole à la Présidente de la commission ad hoc.
- **Mme Laurence Bellon**, Présidente de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Edouard Fonjallaz** indique qu'il a été membre du comité du SIDHEB, pendant de nombreuses années, donc il connaît bien le sujet. Il demande un tarif préférentiel pour les agriculteurs, estimant la charge trop élevée pour ces derniers.
- **M. Frédéric Isoz, Municipal**, répond que si un tarif préférentiel est accordé aux agriculteurs, les magasins de fleurs, voire d'autres, le demanderont aussi. Pour revenir à la remarque indiquée dans le rapport de la commission ad hoc, au sujet du schéma. Il n'est pas possible de le renuméroter car il a été établi par un bureau d'ingénieur et déjà validé par le canton.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** est agacée, car si ce règlement a déjà été validé par le canton, elle se demande à quoi sert encore le Conseil communal. Elle va dans le sens de M. Fonjallaz au sujet d'un tarif préférentiel pour les agriculteurs.
- **M. Eric Ramseyer** indique que la situation serait inquiétante pour les agriculteurs, si le m³ d'eau devrait passer à frs. 4.⁵⁰. Il y a certainement plusieurs agriculteurs qui s'équiperont d'installations autonomes, et cela fera moins d'argent pour la commune.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** comprend bien, mais le réseau doit s'autofinancer. Si les agriculteurs paient moins, il faudra bien porter le manque à gagner sur quelqu'un.

- **M. Edouard Fonjallaz** indique que lorsqu'il a construit son rural, il a payé frs. 10'000.- pour se raccorder. Si la taxe au m³ devrait doubler, cela lui coûterait environ frs. 900.-/mois. Les vaches sont là, il faut leur donner à boire.
- **Le Président du Conseil** demande à M. Fonjallaz s'il dépose formellement un amendement.
- **M. Edouard Fonjallaz** confirme que oui.
- **M. Jean-Luc Kissling** appuie M. Fonjallaz, car la consommation d'une vache est de 50 litres par jour au minimum. Il faut faire un effort. Il demande pourquoi la Municipalité envisage d'augmenter l'eau jusqu'à frs. 4.⁵⁰. Il demande si la TVA est comprise actuellement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, précise que la taxe est en plus. La Municipalité propose ce chiffre de frs. 4.⁵⁰, pour avoir une marge de manœuvre.
- **M. Alain Maibach** demande quelle est la teneur de l'amendement déposé.
- **Le Président du Conseil** demande à M. Fonjallaz si son amendement vise bien l'art. 41 du règlement et consisterait à instituer le principe d'une taxe préférentielle pour les agriculteurs
- **M. Sylvain Dovat** fait un rapide calcul s'agissant d'un troupeau de 50 bêtes à environ 100 litres par jour/bête. Il souhaite que les horticulteurs/maraîchers profitent également d'un tarif préférentiel.
- **Le Président du Conseil** prend acte de ce sous-amendement : art. 41 taxe préférentielle pour les agriculteurs et les cultures maraîchères.
- **M. Markus Pichler** demande également de la solidarité pour les familles nombreuses. Il dépose l'amendement suivant « tarif préférentiel pour les familles nombreuses »
- **M. Frédéric Etter** demande des précisions, sur ces amendements, sur la manière de les mettre en pratique.
- **M. Edouard Fonjallaz** précise que la taxe préférentielle serait calculée uniquement sur l'eau pour le bétail. Les agriculteurs concernés devant avoir un compteur spécifique.
- **M. Nicolas Daeppen** trouve que tout se mélange ! Nous sommes dans une région rurale, il faut aider les agriculteurs.
- **M. Abel Demiéville** n'est pas agriculteur, mais est d'accord pour les soutenir et payer plus.
- **M. Philippe Tailens** ne s'oppose pas au rabais pour les agriculteurs mais estime qu'il faudrait penser également aux familles, car lors de la taxe déchets, la proposition d'aide aux familles, avait été balayée.
- **M. Philippe Demierre** demande pourquoi doubler le prix de l'eau ? Il comprend les agriculteurs. car c'est un outil de travail.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que le montant de frs. 4.⁵⁰ est un tarif maximal, la proposition instituant une fourchette que la Municipalité utilisera en fonction des coûts du réseau. Il demande des précisions sur les amendements. Qu'entend-on par tarif préférentiel ?
- **M. Edouard Fonjallaz** précise qu'il ne demande pas l'eau gratuite ! Il estime que le prix de l'eau pour les agriculteurs ne devrait pas excéder frs. 2.⁵⁰ TTC, ce qui est encore supportable.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il s'agirait alors de déposer un amendement à l'art. 5, all. 3 de l'annexe I au règlement qui aurait la teneur suivante : La taxe de consommation s'élève au maximum à frs 2.⁵⁰ par m³ pour la consommation du bétail et des cultures maraîchères
- **M. Markus Pichler** dépose un sous-amendement à l'art. 5, all. 3 : La taxe de consommation s'élève au maximum à frs. 2.⁵⁰ par m³ pour la consommation du bétail et des cultures maraîchères et les familles nombreuses
- **M. Nicolas Daeppen** trouve qu'une famille peut économiser, pas le bétail.
- **M. Alain Maibach** demande une augmentation de la taxe concernant la consommation d'eau destinée à remplir les piscines
- **M. Georges Locher** estime que cela devient décidément trop compliqué et qu'il lui est impossible de décider en l'état. Il dépose donc une motion d'ordre visant à reporter le débat sur cet objet, à la prochaine séance du Conseil, de manière à ce que la Municipalité et les membres du Conseil puissent réfléchir à ces diverses propositions sur la base de textes écrits.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion uniquement sur la motion d'ordre.
- **M. Alain Maibach** soutient cette motion d'ordre. Il estime que les enjeux sont importants.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** rappelle que le conseil est souverain, mais précise également qu'un soutien pour tous ne sera pas possible. Le réseau devant être financé par la taxe.
- **M. Daniel Jordil** propose de discuter uniquement sur le Règlement, à l'exception de l'annexe.
- **Le Président du Conseil** répond que ce n'est pas possible, le préavis constituant un tout.
- **M. Christian Bays** comprend bien l'inquiétude et les enjeux. Il demande combien coûteraient les amendements proposés. Il soutient cette motion, afin d'obtenir des informations complémentaires à ce sujet de la part de la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : si le prix est fixé à frs. 2.⁵⁰, pour les agriculteurs et maraîchers, le soutien pour les familles sera plus difficile, car souvent elles n'ont pas de compteur individuel.
- **M. Frédéric Etter** demande à M. Isoz pourquoi il a indiqué que le Règlement avait déjà été validé par le canton.
- **Le Président du Conseil** répond que le règlement n'a pas été validé, mais soumis pour examen avant sa présentation au Conseil, afin de s'assurer qu'il ne recelait rien de contraire au droit supérieur. Il s'agit donc d'une validation préalable qui n'enlève rien aux compétences du Conseil, qui demeure libre d'accepter ou de refuser le projet, ainsi que de l'amender.
- **M. Frédéric Etter** demande si nous sommes obligés de voter pour la motion d'ordre.
- **Le Président** précise que si la motion d'ordre est acceptée, le débat sur cet objet reprendra à la prochaine séance. Il demande que si tel est le cas, les amendements et sous-amendements soient adressés par écrit au Bureau du Conseil au moins une semaine avant la prochaine séance, afin que la Municipalité et les membres du Conseil puissent disposer d'un délai de réflexion avant la reprise des débats.
- **Le Président** passe au vote uniquement sur la motion d'ordre

Résultat : la motion d'ordre est acceptée par 28 Oui, 21 Non et 1 Abstention

La suite du débat sur le Préavis 09/2015 est reportée au prochain

Conseil Communal

PREAVIS 11/2015

Crédit d'étude pour un projet de protection de parcelles à Châtillens

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc et ensuite à la COFIN.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuenoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Alain Maibach** demande s'il est certain que la commune touchera une subvention pour cette étude. Les autorités communales de l'époque, ainsi que la CAMAC, n'auraient pas dû laisser construire à cet endroit. Les coopératives et sociétés qui ont construit à l'époque ont touché de l'argent. Il demande, pourquoi aujourd'hui s'est à la commune de payer.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** a eu plusieurs discussions avec M. Rapin (DGE)- Il en ressort que la subvention est de 95%. Il faudra voir les conclusions de cette étude mais le confort des gens est important.

- **M. Rémy Stuby** constate que ces bâtiments sont dans un trou et que l'eau reflue notamment par les collecteurs. Dans ces conditions, construire une digue ne sert à rien, car l'eau va passer dessous.
- **M. Alain Maibach** est d'accord que la commune ne va pas s'endetter avec cette étude. Mais, les conclusions seront importantes. Il faudra déterminer qui va payer s'il faut faire une digue. Il rappelle qu'une zone à bâtir, n'est pas forcément constructible.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, ne peut pas dire qu'il ne veut pas faire cette étude, par peur des conclusions. Il faut voir le résultat et après, il faudra bien assumer.
- **M. Christian Bays**, soutien ce soutien ce préavis. Il faut faire cette étude. Il demande si nous avons encore des endroits sensibles ailleurs dans notre commune.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : oui, il y a « Entre-deux-eaux », il attend les résultats de l'étude avant de faire un préavis.
- **M. Jean-Luc Kissling**, estime qu'il faudra tirer les enseignements de cette étude. Il demande à la commune s'il ne faudrait pas revoir notre plan d'affectation.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, répond que la commune a reçu la semaine dernière, la nouvelle carte des dangers naturels, elle devra en tenir compte dans son plan d'affectation.
- **M. Christian Bays** demande s'il sera possible d'avoir cette carte sur le site internet de la commune.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond qu'un avis de présentation au BTO, va paraître dans le journal « Le Courrier », et qu'elle sera ensuite sur le site internet.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est pas demandée, clôt ce point et passe au vote.

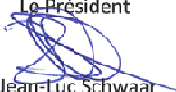
Résultat : le Préavis 11/2015 est accepté à l'unanimité

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Alain Maibach** félicite la Municipalité pour la Patinoire, lieu de convivialité !
- **M. Loïc de Bourgues** reprend les dires de certaines enfants suite au cortège les lanternes : « pourquoi le sapin saigne ».
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, répond qu'il s'agit simplement des couleurs d'Oron
- **M. Frédéric Etter** : s'agissant de la Rte du Flon, il remercie la Municipalité pour le nouveau passage piéton.
- **M. Thierry Cuénoud** regrette que sur la piste piétonnière entre Oron-la-Ville et Palézieux-Village, il n'y ait pas de poubelle.
- **M. Philippe Tailens** revient sur une vente de terrain de la commune de Valbroye, Il demande pourquoi la commune n'en fait pas autant à Ecoteaux.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : ce projet de vente n'est pas une priorité pour la commune,
- **M. Jean-Luc Kissling** félicite la commune pour la piste piétonnière, mais il relève un manque de visibilité et il faudrait poser un miroir avant la gare de Palézieux et un passage pour piéton.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise que la présélection n'est pas finie vers Oron-la-Ville. Lorsque la végétation aura poussé des mesures seront prises. Du côté de Palézieux, il n'est pas possible de mettre un passage pour piéton sur une route cantonale.

- **M. Bernard Serex** se fait le porte-parole de plusieurs parents qui ont leurs enfants au pavillon scolaire à Oron-la-Ville. La traversée est dangereuse et d'autant plus qu'il n'y a pas de signalisation et un grand trafic entre la déchetterie et les livraisons chez Norba.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** s'est rendu la semaine dernière sur place. Il a constaté des problèmes de sécurité. 2 panneaux indicateurs seront installés et si jamais un patrouilleur sera engagé.
- **Mme Céline Dovat** a constaté le « décès » prématuré de deux arbres sur la piste cyclable.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, a pris note.
- **M. Sylvain Dovat** demande où en est le projet de construction à Palézieux-Village en face de la laiterie.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** répond que le projet pour les 6 immeubles est toujours d'actualité. mais il y a eu des oppositions, de sorte que le projet a été modifié et a fait l'objet d'une seconde enquête publique.
- **M. Rémy Stuby** a entendu parler de problèmes de fonctionnement sur le réseau internet à l'école.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal** a eu une séance avec le directeur, et en effet, il y a des gros soucis avec le WIFI, notamment en raison d'une sur utilisation via les téléphones portables. Il recherche une solution avec la direction de l'établissement scolaire.
- **M. Christian Bays** précise que les compétences en la matière sont partagées. Il est à disposition pour expliquer le système si nécessaire.
- **M. Fabrice Chollet** annonce qu'une liste d'entente de droite « UDC, PLR et indépendants de droite » a été créée pour les prochaines élections. Les candidatures sont les bienvenues.
- **M. Markus Pichler** indique qu'une liste socialiste sera également déposée et fait aussi appel aux candidatures.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.
Il remercie les membres d'être venus ce soir et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année
La séance est levée à 21h55.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 12 janvier 2016

Au nom du Conseil Communal Le Président  Jean-Luc Schwaab		La Secrétaire  Lorraine Bard
--	---	---